

## **C 2025/8 Annexe 7: Progrès accomplis dans la mise en œuvre des normes minimales définies dans la Politique de la FAO sur l'égalité des genres et du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes (ONU-SWAP 2.0)**

1. L'égalité des genres occupe une place centrale dans le mandat de la FAO ainsi que dans le Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO, dont elle est un thème technique, sous la forme du domaine prioritaire du Programme AV 1 (*Égalité des genres et autonomisation des femmes rurales*), et un thème transversal, au même titre que les jeunes et l'inclusion, le but étant de faire en sorte que ces questions soient systématiquement prises en compte dans l'ensemble des activités de la FAO (*objectif 5*, résultante 5.3). La FAO évalue ses résultats au regard de l'*objectif 5* en s'appuyant sur deux indicateurs de performance clés en rapport avec l'égalité des genres, comme indiqué ci-après.

### ***Indicateur 5.3.A – Nombre de normes minimales visant la prise en compte systématique de la problématique femmes-hommes ayant été appliquées***

2. L'indicateur 5.3.A permet de mesurer l'application des 17 normes minimales relatives à l'intégration des questions de genre qui sont définies dans la Politique de la FAO sur l'égalité des genres 2020-2030. Ces normes visent à créer un environnement institutionnel favorable grâce à la mise en place de mécanismes d'intégration des questions de genre axés sur les fonctions essentielles de l'Organisation. Elles ont été conçues pour être compatibles avec les indicateurs de performance du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes (ONU-SWAP 2.0) et les compléter; ces derniers sont contraignants pour l'ensemble des organismes des Nations Unies, et la FAO fait le point sur leur application chaque année.

3. La Politique de la FAO sur l'égalité des genres, qui a été actualisée en 2020, contient de nouvelles normes minimales relatives à la gestion des ressources humaines (norme 12), à la formation du personnel (norme 14), à l'audit (norme 15), à la mobilisation des ressources (norme 16) et à la communication (norme 17). En 2022-2023, à la suite de la création d'un mécanisme de contrôle de la qualité (norme 9), la FAO a pu, pour la première fois, effectuer un suivi des ressources consacrées à l'égalité des genres et à l'autonomisation des femmes. La méthode employée pour suivre la planification et l'obtention de résultats en matière d'égalité des genres a elle aussi été actualisée et est désormais alignée sur les cibles pertinentes des objectifs de développement durable (ODD) tenant compte de la problématique du genre (norme 3). Les rapports établis mettent en évidence une constance et une progression dans l'application de la plupart des normes, en particulier celles qui concernent la collecte, l'analyse et la diffusion de données ventilées par sexe et de statistiques intégrant la dimension de genre, l'apprentissage et le renforcement des capacités du personnel, la formulation et la mise en œuvre de projets, ainsi que les dialogues stratégiques et les consultations avec les partenaires fournisseurs de ressources. Au cours de l'exercice biennal, les 17 normes minimales ont été appliquées.

**Tableau 1: Normes minimales définies dans la Politique de la FAO sur l'égalité des genres 2020-2030**

Normes minimales en matière d'intégration des questions de genre		2022	2023	Synthèse biennale des résultats
1	La FAO s'emploie de façon systématique à collecter des données ventilées par sexe et à les intégrer à toutes ses grandes bases de données statistiques et plateformes liées aux ODD. Ces données sont ensuite analysées et diffusées au moyen de produits axés sur les connaissances et de produits de communication élaborés par la FAO afin d'enrichir la base d'éléments factuels concernant l'égalité des genres dans les domaines de l'agriculture, de la gestion des ressources naturelles, de la sécurité alimentaire et de la nutrition.	Norme appliquée	Norme appliquée	Sept des neuf grandes bases de données de la FAO accessibles au public se prêtent à une ventilation des données par sexe, y compris une archive de données liées aux ODD. Cinq <sup>1</sup> d'entre elles comprennent actuellement des informations ventilées par sexe. La FAO diffuse ces données au moyen de ses produits axés sur les connaissances, en particulier de ses publications phares, parmi lesquelles un rapport annuel sur les ODD. En 2022-2023, le rapport sur les ODD et l'ensemble des publications phares comprenaient une analyse sous l'angle du genre <sup>2</sup> , et quatre <sup>3</sup> publications sur six présentaient des données ventilées par sexe.  En outre, en 2023, la FAO a publié le rapport intitulé <i>La Situation des femmes dans les systèmes agroalimentaires</i> , qui contient les derniers éléments factuels sur les inégalités de genre persistantes dans les systèmes agroalimentaires, les enseignements à retenir et des recommandations.
2	La FAO aide les membres à renforcer leurs capacités afin d'améliorer la collecte, l'analyse et l'utilisation de données ventilées par sexe pour assurer le suivi des ODD, orienter les politiques et concevoir des programmes.	Norme appliquée	Norme appliquée	La FAO renforce les capacités des membres en ce qui concerne la collecte et l'analyse de données ventilées par sexe et la production de statistiques intégrant la dimension de genre. En 2022-2023, des représentants de 95 États ont participé à 68 ateliers de formation et tables rondes régionaux ou nationaux, qui ont notamment donné lieu à des débats sur la collecte et l'analyse de données ventilées par sexe concernant les systèmes agroalimentaires.  En 2022-2023, la FAO a également aidé 64 pays à recueillir et à produire des données ventilées par sexe dans le cadre des recensements et enquêtes agricoles nationaux.

<sup>1</sup> FAOSTAT, Base de données Genre et droit à la terre; Plateforme géospatiale de l'initiative Main dans la main; Atlas mondial sur la production et la santé animales; Système d'information sur les moyens d'existence ruraux.

<sup>2</sup> Ce n'est toutefois pas le cas pour *La Situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture 2023*, compte tenu du fait que le thème de cette année et la méthode employée (données nationales agrégées et estimations des dommages marginaux) ne permettaient pas de réaliser une analyse sous l'angle du genre.

<sup>3</sup> *La Situation mondiale des pêches et de l'aquaculture*; *L'État de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde*; *La Situation des forêts du monde*; suivi des progrès accomplis au regard des indicateurs des ODD relatifs à l'alimentation et à l'agriculture.

Normes minimales en matière d'intégration des questions de genre		2022	2023	Synthèse biennale des résultats
3	La FAO intègre les dimensions relatives à l'égalité femmes-hommes à son cadre de mesure des résultats, conformément aux objectifs prévus par sa Politique sur l'égalité des genres 2020-2030, et planifie et mesure de manière systématique les résultats à cet égard à tous les niveaux (ODD/résultante/produits).	Norme appliquée	Norme appliquée	Des produits relatifs à l'égalité des genres sont formulés aux échelons national et régional et au niveau du siège et contribuent à la concrétisation des cibles et des indicateurs associés aux ODD. En moyenne, 22 pour cent des produits prévus et obtenus en 2022 et 2023 ont contribué à la réalisation des cibles des ODD intéressant l'égalité des genres.
4	Un budget spécial est consacré aux activités relatives à l'égalité femmes-hommes et fait l'objet de rapports aux organes directeurs.	Norme appliquée	Norme appliquée	Des ressources sont spécialement prévues dans le Programme de travail et budget pour les activités liées aux questions de genre à l'échelle de l'Organisation.
5	Des spécialistes des questions de genre sont disponibles au siège et dans les bureaux régionaux et ont pour rôle d'appuyer et de coordonner les activités de la FAO liées à l'égalité des genres. Un réseau de points focaux pour les questions de genre – composé de membres du personnel qui consacrent 20 pour cent de leur temps à des activités d'intégration des questions de genre – existe à l'échelle de l'Organisation et fonctionne de façon permanente.	Norme appliquée	Norme appliquée	Au cours de la période considérée, les titulaires de 12 postes consacrés à l'égalité des genres au siège et dans les 5 bureaux régionaux de la FAO ont contribué à la mise en œuvre des activités de l'Organisation liées aux questions de genre, notamment la coordination, aux niveaux du siège et des bureaux sous-régionaux et bureaux de pays, du réseau de points focaux établi à l'échelle de l'Organisation. À la fin de l'année 2023, il y avait 160 points focaux chargés des questions de genre en activité. Le réseau dans son ensemble, qui englobe aussi des suppléants, est composé de près de 250 membres du personnel.
6	Tous les quatre ans, les bureaux décentralisés et les divisions du siège dressent un bilan de l'intégration des questions de genre dans leurs activités. Ils doivent également mettre au point un plan d'action pour le suivi afin de combler les lacunes décelées, de fixer les priorités et d'allouer les ressources nécessaires à l'intégration des questions de genre au niveau de la division ou du bureau.	Norme appliquée	Norme appliquée	La FAO encourage chaque unité à faire régulièrement le bilan des travaux intéressant l'égalité des genres afin de planifier des activités dans ce domaine. En 2022-2023, 26 rapports ont été parachevés, dans le droit fil de l'exercice biennal précédent.
7	Les bureaux de pays mènent périodiquement une évaluation par pays de l'égalité des genres afin de fournir aux partenaires nationaux ou internationaux un profil actualisé sur les questions de genre et l'agriculture et de guider la planification nationale. Les cadres de programmation par pays (CPP) de la FAO prennent en compte les produits, les activités et les indicateurs relatifs à l'égalité femmes-hommes dans leur cadre de résultats.	Norme appliquée	Norme appliquée	La FAO encourage la réalisation d'évaluations par pays de l'égalité des genres, qui contribuent à la formulation des CPP et des projets. Dix-huit nouvelles évaluations ont été élaborées en 2022-2023. Il convient de noter que tous les CPP nouvellement adoptés comprennent des activités et/ou des produits et indicateurs liés à l'égalité des genres, qui sont intégrés à leur cadre de résultats.

Normes minimales en matière d'intégration des questions de genre		2022	2023	Synthèse biennale des résultats
8	Les projets et programmes comprennent des résultats et des indicateurs relatifs à l'égalité femmes-hommes, sur la base des résultats d'une analyse des questions de genre. Leur élaboration et leur mise en œuvre sont aiguillées par des exigences spécifiques en matière d'égalité définies dans le cadre du cycle des projets de la FAO.	Norme appliquée	Norme appliquée	Des exigences spécifiques en matière d'égalité des genres sont définies dans le cadre du cycle des projets de la FAO. Près de 90 pour cent des projets formulés en 2022-2023 se fondaient sur une analyse des questions de genre et 87 pour cent des projets prévoyaient la mise en œuvre d'activités en faveur de l'égalité des genres.
9	Tous les bureaux décentralisés et les divisions du siège allouent spécialement des ressources, y compris au titre du Programme de coopération technique (PCT), et mènent des actions qui ont pour objectif principal de promouvoir l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes.	Norme appliquée	Norme appliquée	En 2022-2023, environ 2 pour cent des projets de la FAO étaient axés exclusivement sur la promotion de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes. La FAO a, pour la première fois, affecté des fonds à l'exécution de projets relatifs à l'égalité des genres et à l'autonomisation des femmes, dont le montant était de 40,8 millions d'USD pour la période considérée.
10	Chaque année, la FAO rend compte à ses organes directeurs des résultats en matière d'égalité femmes-hommes obtenus au titre de son Cadre stratégique ainsi que de l'application des normes minimales contenues dans sa Politique sur l'égalité des genres et des critères de performance fixés par l'ONU-SWAP 2.0.	Norme appliquée	Norme appliquée	Le cadre de suivi institutionnel permet de surveiller les résultats relatifs à l'égalité des genres obtenus pour chacune des <i>quatre améliorations</i> – l'égalité des genres étant un de leurs thèmes transversaux – et de les communiquer aux membres au moyen du document <i>Examen à mi-parcours – Rapport de synthèse</i> et du rapport sur l'exécution du Programme. Ces deux documents rendent également compte de la mise en œuvre des normes minimales contenues dans la Politique sur l'égalité des genres et des critères de performance fixés par l'ONU-SWAP 2.0.
11	L'ensemble du personnel de la FAO est censé promouvoir l'égalité femmes-hommes dans le cadre de son travail et de ses fonctions. Les points focaux pour les questions de genre et les supérieurs hiérarchiques doivent ajouter un objectif/indicateur relatif à l'égalité femmes-hommes lors de la planification dans le Système de gestion et d'évaluation de la performance (PEMS).	Norme appliquée	Norme appliquée	La FAO a continué d'élargir à différentes catégories de personnel l'incorporation d'objectifs en matière d'égalité des genres dans le PEMS. Dans le cadre des évaluations des résultats de l'Organisation, les cadres, les représentants de la FAO et les hauts fonctionnaires doivent désormais rendre compte de leurs résultats en matière d'égalité des genres, ouvrant la voie à davantage de responsabilisation. La proportion de points focaux pour les questions de genre ayant indiqué avoir des objectifs liés à l'égalité femmes-hommes dans leur PEMS était de 95 pour cent.

Normes minimales en matière d'intégration des questions de genre		2022	2023	Synthèse biennale des résultats
12	La FAO met en œuvre des politiques, des stratégies et des mesures spécifiques qui favorisent la parité femmes-hommes et renforcent l'égalité des genres au travail.	Norme appliquée	Norme appliquée	Un plan d'action pour la parité femmes-hommes est mis en œuvre à l'échelle de l'Organisation, laquelle rend régulièrement compte à ce sujet à ses organes directeurs et au système des Nations Unies. La FAO a également mis en place plusieurs politiques favorisant l'instauration d'un environnement de travail inclusif, notamment favorable à l'égalité des genres.
13	L'ensemble du personnel participe à une formation obligatoire sur les questions d'égalité des genres afin de mieux comprendre les problématiques femmes-hommes liées au mandat de la FAO. L'Organisation évalue de façon périodique les capacités du personnel et, en fonction des besoins recensés, propose des formations sur mesure au siège et dans les bureaux décentralisés.	Norme appliquée	Norme appliquée	La FAO met chaque année en œuvre une stratégie de renforcement des capacités concernant les questions de genre et propose toute une gamme de formations en la matière à son personnel. En 2022-2023, plus de 160 ateliers, séminaires et webinaires consacrés aux questions d'égalité des genres (contre 130 au cours de l'exercice biennal précédent) ont été organisés au siège et dans les bureaux décentralisés.  Le cours en ligne obligatoire sur l'égalité des genres dans les activités de la FAO est accessible à tous les employés sur la plateforme d'apprentissage interne <a href="mailto:you@fao.org">you@fao.org</a> .
14	La FAO instaure et maintient en fonctionnement des mécanismes d'incitation et de gratification afin de favoriser l'obtention de bons résultats en matière d'égalité femmes-hommes dans les bureaux décentralisés et les divisions techniques.	Norme appliquée	Norme appliquée	Un mécanisme d'incitation et de gratification à plusieurs niveaux pour les activités visant l'égalité des genres a été mis au point et approuvé. Les résultats obtenus à titre individuel sont récompensés dans le cadre des prix de reconnaissance du mérite décernés à des membres du personnel de la FAO. Une initiative de reconnaissance du mérite concernant spécifiquement les bureaux de pays a été lancée dans quatre pays pilotes <sup>4</sup> .
15	Les méthodes d'évaluation et d'audit tiennent compte de la dimension de genre et des recommandations à cet égard figurent dans les rapports finaux, lorsque c'est nécessaire.	Norme appliquée	Norme appliquée	Conformément aux directives de l'Organisation sur l'évaluation de la prise en compte des questions de genre, 80 pour cent en moyenne de toutes les évaluations ont abouti à des conclusions portant spécifiquement sur l'égalité des genres et à des recommandations de mesures adéquates. Le passage de 71 pour cent en 2022 à 89 pour cent en 2023 témoigne d'une amélioration sensible au cours de l'exercice biennal.  Sur les 29 audits réalisés en 2022-2023, 12 ont donné lieu à des recommandations ayant trait à la problématique du genre.

<sup>4</sup> Bénin, Cameroun, Niger et Palestine.

Normes minimales en matière d'intégration des questions de genre		2022	2023	Synthèse biennale des résultats
16	La FAO s'appuie sur les partenariats qu'elle noue aux niveaux mondial et national pour mobiliser des contributions volontaires lui permettant d'étendre et de consolider ses activités relatives à l'égalité des genres et à l'autonomisation des femmes. À cet égard, les priorités en matière de financement sont régulièrement exposées aux partenaires fournisseurs de ressources dans le cadre de dialogues stratégiques, de consultations avec les donateurs et d'annonces de contributions.	Norme appliquée	Norme appliquée	Les priorités en matière d'égalité des genres ont été examinées dans le cadre de 67 dialogues stratégiques, consultations avec les donateurs et réunions avec les partenaires fournisseurs de ressources (23 en 2022 et 44 en 2023). Cette augmentation non négligeable peut s'expliquer par la publication du rapport phare de la FAO sur <i>La Situation des femmes dans les systèmes agroalimentaires</i> , qui a ouvert la voie à de véritables dialogues stratégiques, réunions et consultations.
17	La FAO met en avant et encourage les activités relatives à la question de l'égalité femmes-hommes, et attire notamment l'attention sur les résultats obtenus pour ce qui est de la mise en œuvre de la Politique sur l'égalité des genres et de l'ONU-SWAP 2.0, par l'intermédiaire de ses activités de communication interne et institutionnelle. Toutes les activités de promotion de l'image de marque de la FAO auprès du public tiennent compte de la dimension de genre.	Norme appliquée	Norme appliquée	Au cours de l'exercice biennal, 162 articles ou autres produits intéressant les questions de genre ont été publiés sur le site web public de la FAO et 75 sur le site web interne de l'Organisation (34 en 2022 et 41 en 2023). En outre, plus d'un millier de publications ont été diffusées sur différents réseaux sociaux, dont 145 <sup>5</sup> concernaient explicitement la problématique du genre, sous le hashtag #LetsGrowEquality, en lien avec la parution du rapport sur <i>La Situation des femmes dans les systèmes agroalimentaires</i> .  La politique de la FAO en matière de communication comprend aussi des orientations et des recommandations concernant la prise en compte de la dimension de genre dans la promotion de l'image de marque de l'Organisation, notamment des directives portant spécifiquement sur la représentation équilibrée des femmes et des hommes sur les photos et dans les vidéos.

<sup>5</sup> Sur la base d'une analyse spécifique appliquée aux publications recensées en 2023 sur les comptes de réseaux sociaux de la FAO.

**Indicateur 5.3.B – Plan d’action à l’échelle du système des Nations Unies pour l’égalité des sexes et l’avancement des femmes (ONU-SWAP)**

4. L’indicateur 5.3.B permet d’évaluer les résultats de la FAO à l’aune des normes définies dans l’ONU-SWAP. Ce dernier constitue un cadre de responsabilité conçu pour que l’intégration des questions relatives à l’égalité des genres et à l’autonomisation des femmes progresse plus vite dans toutes les fonctions institutionnelles des entités du système des Nations Unies; il requiert la communication de rapports annuels de la part de toutes les entités.
5. Une version 2.0 de l’ONU-SWAP, portant sur la période 2018-2023, en a élargi la portée en actualisant les indicateurs de performance pour les rendre conformes au Programme de développement durable à l’horizon 2030. En 2020, des questions ont été ajoutées à chaque indicateur de performance afin d’assurer un suivi des effets de la pandémie de covid-19 et des mesures prises pour y faire face sur les plans de l’égalité des genres et de l’autonomisation des femmes. L’année 2023 est la dernière du cycle de communication d’informations au titre de l’ONU-SWAP 2.0, et des consultations sont en cours en vue de la mise à jour de ce cadre.
6. Comme on peut le voir dans le tableau ci-dessous, la FAO a atteint ou dépassé les cibles fixées au titre de 14 des 16 indicateurs de performance applicables de l’ONU-SWAP<sup>6</sup>. Il convient de noter que l’Organisation a dépassé l’indicateur de performance 8 (gestion des résultats tenant compte de l’égalité des genres) depuis 2021 et que, en 2023, elle a redoublé d’efforts pour instaurer des mécanismes d’incitation et de gratification à plusieurs niveaux, notamment les critères liés à l’égalité des genres pour l’attribution du prix de reconnaissance du mérite décerné à des membres du personnel et le programme de renforcement des capacités à l’intention des défenseurs de l’égalité des genres dans les bureaux décentralisés.
7. Il existe une marge de progression en ce qui concerne les indicateurs de performance 12 (représentation égale des femmes) et 4 (évaluation). En 2023, les femmes représentaient 47 pour cent du personnel du cadre organique de la FAO, ce qui correspondait à l’objectif de parité (la parité est considérée comme se situant entre 47 et 53 pour cent) fixé par la Stratégie sur la parité des sexes applicable à l’ensemble des Nations Unies, mais les progrès ont été limités dans les postes de direction et au-delà, où il n’y avait encore que 28 pour cent de femmes à la fin de 2023. Le score de la méta-évaluation est passé de 4,55 en 2022 à 5,2 en 2023, ce qui témoigne des améliorations en cours concernant l’indicateur de performance 4 (évaluation). Néanmoins, l’Organisation n’a pas encore rempli le critère établi. En 2023, les équipes d’évaluation sont parvenues à accroître la participation des bénéficiaires sur le terrain et à améliorer l’accessibilité des zones de conflit.
8. Dans sa lettre annuelle datée de novembre 2023, l’Entité des Nations Unies pour l’égalité des sexes et l’autonomisation des femmes (ONU-Femmes) a félicité la FAO d’avoir accordé la priorité à un résultat porteur de transformation en matière d’égalité des genres et d’autonomisation des femmes dans les documents de planification stratégique de haut niveau de l’Organisation, ce qui a permis de dépasser le score requis pour le premier indicateur de performance en 2022, outre les efforts déployés par la FAO pour renforcer les capacités de son personnel sur les questions de genre et améliorer ses connaissances et sa communication tenant compte de la dimension de genre.

---

<sup>6</sup> L’ONU-SWAP compte 17 indicateurs de performance, mais le troisième d’entre eux ne s’applique pas à la FAO.

**Tableau 2: Notation de la FAO au regard des indicateurs de performance de l'ONU-SWAP 2.0\***

Indicateur	Intitulé	2020	2021	2022	2023
1	Résultats au regard des ODD relatifs à l'égalité des genres intégrés dans la planification stratégique	atteint	atteint	dépassé	dépassé
2	Communication des résultats obtenus au regard des ODD relatifs à l'égalité des genres	dépassé	dépassé	dépassé	dépassé
3	Résultats programmatiques au regard des ODD relatifs à l'égalité des genres qui ne sont pas pris en compte au titre de l'indicateur de performance 1	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
4	Évaluation	dépassé	dépassé	proche	proche
5	Audit	dépassé	dépassé	dépassé	dépassé
6	Politiques	atteint	atteint	atteint	atteint
7	Rôle de chef de file de la direction	atteint	atteint	atteint	atteint
8	Gestion des résultats tenant compte de l'égalité des genres	atteint	dépassé	dépassé	dépassé
9	Suivi des ressources financières	atteint	atteint	atteint	atteint
10	Allocation des ressources financières	atteint	atteint	atteint	atteint
11	Structure consacrée aux questions d'égalité des genres	dépassé	dépassé	dépassé	dépassé
12	Représentation égale des femmes	proche	proche	proche	proche
13	Culture organisationnelle	atteint	atteint	atteint	atteint
14	Évaluation des capacités	dépassé	dépassé	dépassé	dépassé
15	Renforcement des capacités	atteint	atteint	atteint	atteint
16	Connaissances et communication	dépassé	dépassé	dépassé	dépassé
17	Cohérence	atteint	atteint	atteint	atteint

\* Conformément au calendrier de communication d'informations concernant l'ONU-SWAP au Conseil économique et social, cette notation doit être confirmée en 2024.